



Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL)

Programme de travail pluriannuel (PTPA)

Document No: CFS OEWG- MYPoW/2017/05/02/02

GTCNL du CSA sur le PTPA-Réunion # 2

Date: 2 mai 2017

Horaire: 14:00-17:00

Lieu: FIDA - Salle de conférence Italie

UN PTPA A PLUS LONG TERME

CONTEXTE

Lors de sa 43e session en Octobre 2016, le Comité a invité le GTCNL-PTPA à envisager la possibilité de mettre en œuvre un programme de travail pluriannuel à plus long terme¹, basé sur l'hypothèse que cette option faciliterait la planification des activités futures et la recherche de synergies avec d'autres processus se déroulant en dehors du CSA.

Le GTCNL-PTPA devra examiner cette proposition et soumettre une réponse lors de la CSA 44 en octobre.

Une première discussion a eu lieu lors de la dernière réunion du GTCNL, le 6 février dernier, discussion éclairée par un document de référence présentant les implications potentielles de cette solution.

Le document précisait que le fait de disposer d'un PTPA à plus long-terme et dans lequel les objectifs principaux, les activités et les estimations de coûts seraient définis dès le départ pourrait être utile aux donateurs potentiels en leur offrant un horizon à plus long terme pour la planification de leur contributions

Il a également été considéré que cette option permettrait une planification plus réaliste des activités et des délais requis pour les mettre en oeuvre et pourrait aider à équilibrer la charge de travail.

Il a réaffirmé l'importance d'un PTPA flexible qui soit en mesure d'intégrer les problèmes émergents tout au long du processus mais sans pour autant consommer plus de ressources que l'actuel programme.

Il a déclaré qu'un PTPA dont la longueur dépasserait le mandat du Bureau du CSA et du Groupe consultatif ne présenterait pas des contraintes de procédure.

Il a également souligné que cela faciliterait la planification des travaux du CSA sur les politiques en tenant compte des thématiques traitées par le HLPF et a souligné l'importance d'utiliser les analyses du Forum d'experts de haut niveau (HLPF) et la Note du HLPE sur les Questions critiques et émergentes comme point de départ pour l'identification des priorités et des objectifs futurs du CSA².

¹ Cette proposition est incluse au paragraphe 11 du document CFS 2016/43/6 qui a été approuvé à la CSA 43.

² http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/02/FRENCH_CFS_OEWG_MYPoW_2017_02_06_02_Implications_longer_term_MYPoW.pdf

Les membres du GTCNL-PTPA ont examiné les implications potentielles de cette option, ont présenté leurs vues initiales sur les différents points inclus dans le document et ont discuté de l'éventuelle voie à suivre.

En particulier, *“il a été précisé qu'un PTPA à plus long terme ne poserait pas de problèmes inhérents au cycle budgétaire biennal de la FAO et que plusieurs autres comités travaillent déjà à partir de programmes de travail pluriannuels qui courent sur un plus long terme. Le PTPA devra faire l'inventaire des contraintes budgétaires (par exemple lorsque le budget n'a pas été fixé au-delà d'une certaine période).*

A l'heure actuelle, le PTPA est approuvé sans financement sécurisé. La nécessité d'explorer davantage les implications d'un programme de travail pluriannuel dont le mandat est plus long que le mandat du Bureau et du Groupe consultatif a été exprimée. Des solutions alternatives, comme un plan stratégique de cinq ans à l'appui d'un programme de travail pluriannuel de deux ans ou le développement d'un PTPA par roulement ont également été mises sur la table pour examen ultérieur.

Beaucoup sont d'avis qu'un horizon à plus long terme permettrait d'améliorer la planification et réduirait la pression de travail du CSA à court terme, mais certains ont émis des réserves. Il a été souligné que cette discussion bénéficierait d'une analyse approfondie des résultats de l'évaluation CSA qui devrait fournir des contributions utiles à ce sujet. Indépendamment de sa longueur, l'importance d'un PTPA flexible qui soit en mesure d'intégrer les problèmes critiques et émergents tout au long du processus, a été soulignée ”³.

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU CSA

Comme cela a été demandé, les recommandations de l'évaluation du CSA concernant la structure, la nature, la durée et le processus de préparation du PTPA du CSA sont présentées ci-dessous.

ES47. **Recommandation 1** [ref: Conclusions 1 & 2]: *Le Comité devra élaborer un cadre stratégique pour orienter ses activités sur les moyen et long termes, en s'appuyant sur l'Agenda 2030 pour le développement durable comme cadre de référence et étant éclairé par, entre autres, le Rapport HLPE sur les questions critiques et émergentes . Bien que le Bureau soit chargé de diriger le processus, celui-ci devrait être un processus inclusif qui s'appuie sur les idées de tous les membres et participants du CSA ainsi que d'autres parties prenantes. Une structure GTCNL soutenue par une équipe technique spécialisée devrait être chargée d'élaborer le plan / cadre.*

ES48. *L'équipe d'évaluation ne veut pas prescrire le régime de planification particulier que le Comité devrait adopter, chaque organisation devant trouver quelle approche convient le mieux à son mandat. Le système des Nations Unies a adopté une approche de planification axée sur les résultats et il est recommandé au Comité d'intégrer dans son cadre les principes d'une approche axée sur les résultats. Il serait utile d'examiner les approches adoptées par les Agences basées à Rome. La FAO dispose d'un cadre stratégique sur 10 ans, et dans ce cadre, un plan à moyen terme sur quatre ans et un programme de travail et un budget sur deux ans. Le FIDA dispose d'un cadre stratégique de 10 ans, avec des plans à moyen terme de trois ans, alors que le PAM a un plan stratégique quinquennal.*

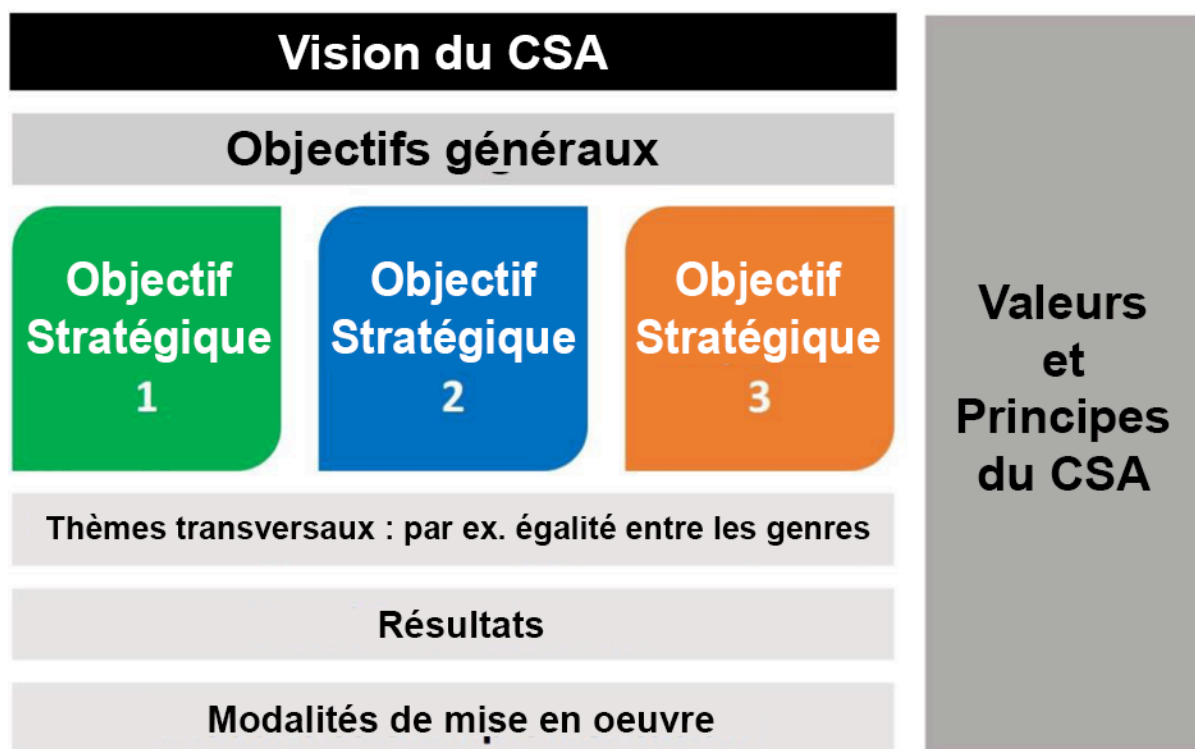
ES49. *L'horizon de planification du CSA devrait être au moins à six ans, couvrant trois exercices biennaux et devrait être revu et mis à jour si nécessaire. Le cadre stratégique ne remplace pas le*

³ http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/02/FRENCH_CFS_OEWG_MYPoW_2017_02_06_03_Outcomes.pdf

PTPA, - il définit la direction stratégique autour de laquelle le PTPA devrait être formulé. Le PTPA représente le programme d'activités que le CSA a l'intention de mettre en œuvre pendant toute la durée du PTPA.

ES50. Le plan ou cadre stratégique devrait définir la vision du CSA et son/ses objectif(s) global(aux), ainsi qu'un petit nombre d'objectifs stratégiques pour l'orienter vers la réalisation ou pour contribuer aux objectifs. Bien qu'il n'y ait pas de prescription concernant le nombre d'objectifs stratégiques, il est conseillé de ne pas en avoir plus de cinq et d'avoir des objectifs clairement définis, tout comme les résultats à atteindre. Il est important que le Comité examine les voies à suivre pour atteindre les résultats et ici la logique du programme indicatif développé au cours de l'évaluation peut être utilisée comme un guide. Le développement du plan / cadre stratégique prévoit également l'occasion pour le Comité de clarifier les six rôles énoncés dans le Document de réforme, ainsi que les modalités pour réaliser ces rôles. La figure 1 représente schématiquement les éléments indicatifs d'un plan / cadre stratégique.

Figure 1: Eléments indicatifs d'un plan / cadre stratégique



ES51. Dans le cadre du processus d'élaboration du cadre stratégique, le CSA devrait s'inspirer du futur rapport du HLPE sur les questions cruciales et émergentes ainsi que sur les exemples de ce que les autres acteurs mondiaux font dans le domaine de Sécurité alimentaire et la Nutrition, pour permettre au CSA de clarifier les domaines dans lesquels il peut apporter une valeur ajoutée. Le cadre stratégique devrait être éclairé par les réalités « sur le terrain » et permettre ainsi au CSA de disposer d'informations sur les priorités nationales en matière de Sécurité alimentaire et de Nutrition ainsi que des informations sur les plates-formes nationales existantes et prévues. Le Groupe consultatif, les Agences basées à Rome et l'OMS, sont bien placés pour fournir des informations sur les priorités nationales et les plates-formes nationales.

ES52. **Recommandation n° 2** [ref: Conclusion 9]: *La structure et le processus du PTPA devrait être révisée. Le PTPA devrait être éclairé par ainsi que s'aligner sur le cadre stratégique et il devrait y avoir un lien clair entre les activités incluses dans le PTPA et les résultats prévus dans le cadre stratégique. Le CSA étudie la possibilité d'un programme de travail pluriannuel couvrant une période de 4 ans. Compte tenu de la difficulté rencontrée par le CSA pour assurer un budget pérenne pour une programmation biennale, le fait d'étendre le PTPA sur 4 ans signifie simplement que le Plan de travail inclura de nombreuses activités non financées. La nécessité d'une perspective à moyen terme est prise en compte par la mise en place d'un cadre stratégique qui couvre trois exercices biennaux.*

ES53. *Le PTPA devrait être directement lié au processus budgétaire afin de limiter les déficits de financement chroniques auxquels est confronté le PTPA. Bien que le CSA vise à assurer un financement durable pour ses activités, il devrait également définir une hiérarchie des priorités pour ses travaux, rationalisant les Axes de travail le cas échéant et en réduisant les efforts investis dans d'autres Axes de travail moins urgents. Le CSA devrait trouver un équilibre délicat entre la qualité et la quantité des Axes de travail et éviter de trop se disperser sur une multitude de thématiques. Tout PTPA présenté lors de la Plénière du CSA devra inclure un budget pérenne, avec des engagements fermes de la part des donateurs et des allocations spécifiques aux Axes de travail prioritaires. Il devrait être clairement établi qu'aucun autre Axe de travail ne peut être lancé tant que des financements extrabudgétaires ne sont disponibles pour sa prise en charge.⁴*

PROCHAINES ÉTAPES

La réunion du GTCNL-PTPA du 2 mai devrait discuter des résultats de l'évaluation concernant la durée, la nature, la structure et le processus de préparation des futures stratégies de planification du CSA.

L'objectif serait d'analyser les recommandations de l'évaluation du CSA afin de fournir des contributions qui pourraient être utilisées pour alimenter les discussions préliminaires qui ont lieu en amont des réunions du Bureau et du Groupe consultatif, les 7 et 8 Juin, au cours desquelles il faudrait parvenir à un consensus sur le projet de Plan d'action de l'évaluation du CSA.

La décision à prendre lors de la réunion du Bureau le 8 Juin sera reflétée dans la réponse du GTCNL-PTPA lors de la CSA44 à propos d'un PTPA à plus long terme et le projet de décision de la CSA44 sur le PTPA, projet qui sera présenté pour discussion et finalisation lors de la dernière réunion du GTCNL du 19 Juin.

Pour chacune des recommandations mentionnées ci-dessus, les membres du GTCNL-PTPA lors de la réunion du 2 mai sont invités à se demander si elles peuvent être acceptées, partiellement acceptées ou rejetées, les mesures à prendre pour leur mise en œuvre, la structure éventuellement responsable et le calendrier pour leurs besoins de mise en œuvre et de financement.

⁴ Rapport d'évaluation du CSA – Résumé exécutif – 14 avril 2017